

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 9 Mai 2023**  
**Convocation du 2 Mai 2023**

**N° 2023\_05\_003**

**Objet : Economie - Avenant à la Convention de partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ardèche (CCI)**

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

**Claude BENAHMED, vice-président en charge du développement économique, du tourisme et de l'agriculture rappelle l'objet de la convention de partenariat avec la CCI de l'Ardèche pour l'accompagnement aux dossiers de demandes d'aide à l'investissement et l'accompagnement pour les formalités d'entreprise.**

**Le vice-président détaille l'objet de l'avenant qui porte sur la tarification de l'accompagnement aux formalités.**

Le tarif pour les entreprises individuelles et auto-entrepreneur ne change pas, il reste à 79€ TTC. La modification apportée concerne le tarif pour les entreprises sous formes complexe type sociétés pour le quel l'accompagnement nécessite une attention particulière et beaucoup plus de conseil juridique.

L'axe 2 accompagnement aux formalités d'entreprises est modifié comme suit :

PRESTATION	OBJECTIFS	COUT UNITAIRE TTC	PRISE EN CHARGE CCGA
Accompagnement formalités entreprises individuelles et très petites entreprises	10 / an	79€	100 %
Accompagnement formalités pour sociétés et forme d'entreprise plus complexes	5 / an	112,5 €	100 %

SLO

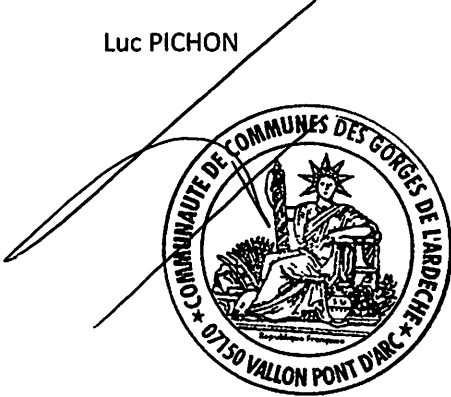
**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ardèche,

**Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y rapportant.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Yves RIEU

